



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4615

Approbation d'une convention relative aux modalités de cession de droits, à titre gratuit, portant sur des photographies et documents appartenant au fond d'archives de la Maison d'Izieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4615 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE CESSION DE DROITS, A TITRE GRATUIT, PORTANT SUR DES PHOTOGRAPHIES ET DOCUMENTS APPARTENANT AU FOND D'ARCHIVES DE LA MAISON D'IZIEU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En France et ailleurs en Europe, différents monuments, noms de rue, musées et mémoriaux perpétuent le souvenir des 44 enfants juifs de la colonie d'Izieu et leurs accompagnateurs, raflés le 6 avril 1944 puis déportés à Auschwitz.

À Lyon, dans un jardin du 7^e arrondissement, à proximité du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD), une stèle a été érigée en avril 2010 en leur mémoire.

En août 2017, la plaque commémorative sur laquelle étaient inscrits les noms des enfants d'Izieu et de leurs accompagnants est arrachée de son support et brisée en morceaux.

Cet acte de vandalisme a conduit la Ville de Lyon à envisager, en concertation avec les différentes associations, le déplacement de la stèle dans un lieu plus visible et valorisant.

Après plusieurs hypothèses de relocalisation, le principe d'une installation de la stèle sur la place Carnot a été validé.

La Ville de Lyon entend ainsi rendre un hommage visible et pérenne aux enfants d'Izieu, avec un nouveau Mémorial, situé en plein cœur de la Ville, dans un espace sécurisé et valorisant, au débouché de la rue Victor Hugo et dans l'axe du Veilleur de Pierre (mémorial de la Résistance et de la Déportation).

Pour une meilleure intégration paysagère au site, ce mémorial présente, sous un nouveau format, divers documents et photographies, appartenant au fonds d'archives de la Maison d'Izieu. Afin de définir les modalités de cession des droits d'auteur, à titre gratuit, sur ces documents, une convention entre la Ville de Lyon et la Maison d'Izieu doit être conclue.

Le nouveau Mémorial des Enfants d'Izieu sera inauguré par Monsieur le Maire de Lyon pour le 75^e anniversaire de leur déportation le 8 avril 2019.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

- 1- La convention relative aux modalités de cession de droits à titre gratuit, établie entre la Ville de Lyon et la Maison d'Izieu et portant sur des photographies et documents appartenant au fonds d'archives de la Maison d'Izieu, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND